



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, Karine RAGU et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, et Philippe THIERRY formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mesdames Ghislaine CORJON et Sylvie MOREAU (pouvoir à Madame Annie VADENNE) et Messieurs Claude de GANAY, Philippe PAYARD (pouvoir à Madame Madeleine FRANCHINA) et Michel QUENARDEL (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Madame Karine RAGU

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2015.

DELIBERATION N° 2015-48

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2015-6 du 29 avril 2015 : Un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration thermique et de modification des façades des bâtiments professionnels situés Route Nationale est conclu avec le cabinet Loiret Arch'Concept. Le montant du marché est fixé à 13.661,80 € HT.

DELIBERATION N° 2015-49

Convention entre la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt, la commune de Dampierre-en-Burly et l'Association Familles Rurales Dampierre pour la mise à disposition de locaux communautaires dans le cadre de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment réalisé sur le territoire communal par la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt dans le cadre de sa compétence accueil de loisirs doit permettre d'accueillir, en période scolaire, les enfants de la garderie périscolaire qui reste de la compétence de la commune.

La garderie périscolaire étant gérée par l'Association Familles Rurales de Dampierre-en-Burly, il précise qu'il convient de conclure une convention tripartite pour la mise à disposition d'une partie des locaux communautaires.

Il donne ensuite lecture de ladite convention qui précise les modalités pratiques et financières de la mise à disposition et propose à l'assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition.

DELIBERATION N° 2015-50

Convention entre la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et la commune de Dampierre-en-Burly pour la mise à disposition du restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le bâtiment réalisé sur le territoire communal par la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt dans le cadre de sa compétence accueil de loisirs ne dispose pas de salle de restauration.

Il propose donc qu'une partie du restaurant scolaire de la commune soit mise à disposition de la Communauté de Communes le mercredi et pendant les vacances scolaires afin d'accueillir les enfants fréquentant l'accueil de loisirs..

Il ajoute qu'un agent communal assurera la mise en place de la salle, la préparation des repas et participera au service le mercredi en période scolaire.

Il donne ensuite lecture de la convention précisant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de cette convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 2015-51

Subventions 2015

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2015 :

	MONTANT en €
ASSOCIATION DU MEMORIAL DES LOIRETAINS MORTS EN AFN (AMLMAFN)	50
LES PAILLONS BLANCS – OPERATION BRIOCHES 2015	300
CITES-UNIES France – FONDS D'URGENCE NEPAL	1000
TOTAL	1350

DELIBERATION N° 2015-52

Proposition d'acquisition de chemins communaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur TRANCHANT, lequel souhaite acquérir deux chemins ruraux qui traversent sa propriété située à Marchais Creux.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas réserver une suite favorable à cette proposition.

DELIBERATION N° 2015-53

Amélioration thermique et modification des façades des bâtiments communaux sis Route Nationale
Approbation du dossier de consultation des entreprises
Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration thermique et modification des façades des bâtiments communaux situés Route Nationale a été confiée au cabinet Loiret Arch'Concept.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises,
- **DECIDE**, eu égard au montant des travaux estimés à 164.600 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché susvisé,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2015-54

Conclusion d'un Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure une convention avec l'Etat (POLE EMPLOI) afin de pouvoir recruter Monsieur Jacky SIGURE, à compter du 29 septembre 2015, au moyen d'un contrat unique d'insertion. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une durée d'un an. Il ouvre droit à une aide financière de l'Etat versée mensuellement. Il ajoute enfin que le temps de travail de l'intéressé sera de 35 heures hebdomadaires et que sa rémunération sera basée sur le SMIC.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

Suspension de séance à 20h25 - Réouverture de séance à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le Maire

Serge MERCADIE

